**LEGA** 

Ottavio

28704274

## DST groupe 2

Après l'étude sur le financement des logements de la commune de Bondy, nous nous pencherons désormais sur le cas de la commune de Clamart située également en Ile-de-France. La commune est peuplée de 53 424 habitants et compte 6 953 logements sociaux. La question que nous nous posons pour le cas de la commune de Clamart est si le niveau de financement des logements est non mixte. Pour cela, nous utiliserons différentes données à partir du fichier « idf\_Clamart ». Les données qui nous serviront sont celles nommées « PLG IRIS2021 » et « FINANcode ». Les données de « PLG IRIS2021 » sont des données qualitatives qui permettent de localiser les logements et de les répartir par Iris, les données de « FINANcode » qui possèdent 3 variables, pauvres, moins pauvres et très pauvres, permettent de classer la hauteur du financement attribué aux logements de la commune.

On établit ensuite un tableau de contingence permettant de classer par Iris chaque financement des logements de ces derniers.

1	Compter - FINANCEMENT des logements	Données			
2	IRIS	moins pauvres	pauvres	très pauvres	Total Résultat
3	101	0	31	1	32
4	102	164	194	180	538
5	103	106	41	127	274
6	104	89	212	206	507
7	105	14	13	2	29
8	201	8	0	5	13
9	202	12	74	5	91
10	203	0	0	19	19
11	301	73	37	21	131
12	302	61	123	30	214
13	303	9	34	8	51
14	304	0	61	17	78
15	401	57	30	2	89
16	402	67	222	80	369
17	501	0	689	45	734
18	502	0	780	0	780
19	503	19	848	29	896
20	504	97	746	66	909
21	505	0	1198	0	1198
22	507	0	0	1	1
23	Total Résultat	776	5333	844	6953

Pour commencer sur ce tableau de contingence, on peut observer que la majorité des logements sont dans la catégorie « pauvre ». On remarque cependant que certains Iris présentent une forme mixité sociale, c'est le cas des iris 102, 103 et 104. À contrario, certains Iris présentent très peu de logements moins pauvres par rapport au total de logements, comme par exemple l'Iris 505 qui ne compte que des logements à financement de catégorie pauvre.

On utilise ensuite un tableau de valeurs théoriques pour commencer le test du Khi2 afin de répondre à l'hypothèse.

24					
25	effectifs théoriques	Données			
26	IRIS	moins pauvres	pauvres	très pauvres	Total Résultat
27	101	4	25	4	32
28	102	60	413	65	538
29	103	31	210	33	274
30	104	57	389	62	507
31	105	3	22	4	29
32	201	1	10	2	13
33	202	10	70	11	91
34	203	2	15	2	19
35	301	15	100	16	131
36	302	24	164	26	214
37	303	6	39	6	51
38	304	9	60	9	78
39	401	10	68	11	89
40	402	41	283	45	369
	501	82	563	89	734
42	502	87	598	95	780
43	503	100	687	109	896
44	504	101	697	110	909
	505	134	919	145	1198
	507	0		0	1
47	Total Résultat	776	5333	844	6953
-:-			0000	0	5555

Le tableau des effectifs théoriques présente des différences avec celui des valeurs observées. On remarque plus de logements moins pauvres dans certains Iris comme le 505. En revanche, les Iris les plus mixtes comme le 102, 103 et 104 paraissent encore similaires dans les deux tableaux.

Nous passons ensuite à la création du tableau de khi2. Sur ce tableau, nous obtenons en calculant le total du khi2 la valeur de 3350.96.

49	tableau du khi2	Données			
50	IRIS	moins pauvres	pauvres	très pauvres	Total Résultat
51	101	4	2	2	7,41
52	102	180	116	201	497,27
53	103	186	136	264	586,36
54	104	19	80	339	438,10
55	105	36	4	1	40,29
56	201	30	10	7	46,95
57	202	0	0	3	3,90
58	203	2	15	121	137,52
59	301	233	40	2	274,85
60	302	58	10	1	68,61
61	303	2	1	1	3,12
62	304	9	0	6	14,72
63	401	223	21	7	251,65
64	402	16	13	28	57,02
65	501	82	28	22	131,95
66	502	87	55	95	236,94
67	503	66	38	58	161,71
68	504	0	3	18	21,43
69	505	134	85	145	363,92
70	507	0	1	6	7,24
71	Total Résultat	1 365,16	658,50	1 327,30	
72					

Nous comparons ensuite notre résultat par rapport à la grille de Khi2, sachant que nous avons un degré de liberté de 38. 20 Iris et 3 variables pour le niveau de financement, ce qui nous donne 19\*2=38.

Ainsi, pour un risque d'erreur de 5 sur 100, on retrouve pour le degré de liberté 38 une valeur comprise entre 43 et 55, notre khi2 en est donc fortement supérieur. Par conséquent, l'hypothèse n'est pas rejetée, ainsi cela signifie que la commune de Clamart possède une répartition non mixte

du financement de ses logements, avec, comme dans la commune de Bondy qui présentait une valeur de kh2 similaire, des Iris possédant uniquement des logements pauvres ou très pauvres et comptant quelques Iris mixtes. On peut donc en conclure que les communes dans la région Ile-de-France suivent un schéma précis avec des quartiers mixtes socialement et d'autres non mixtes témoignant d'une forme de ségrégation sociale.